

Intelligence artificielle médicale - Chaires de recherche du Canada de niveau 1 et niveau 2

Université d'Ottawa

Endroit : Ontario

Date d'affichage : 2019-02-04

Publiée jusqu'au : 2019-03-08

L'Université d'Ottawa lance un appel de candidatures pour un poste de Chaire de recherche du Canada (CRC) de niveau 1 et deux postes de CRC de niveau 2 en intelligence artificielle médicale. Des postes menant à la permanence et ne menant pas à la permanence sont disponibles. Les titulaires seront affiliés, selon le cas, à la Faculté de médecine et à l'un de ses instituts de recherche affiliés (l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa, l'Institut de recherche du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, l'Institut de recherche Bruyère l'Institut de recherche en santé mentale (IRSM) et l'Institut du Savoir Montfort).

Nous recherchons à la fois des candidats¹ en début de carrière (niveau 2) et des candidats chevronnés (niveau 1) exceptionnels ou reconnus dans le domaine de l'intelligence artificielle médicale, que ce soit en recherche fondamentale ou clinique. Les candidats retenus feront partie intégrante de notre environnement dynamique à fort coefficient de recherche. Ils auront accès à des installations à la fine pointe de la technologie et bénéficieront d'un grand soutien de l'Université d'Ottawa, là où la recherche en intelligence artificielle a été reconnue comme prioritaire pour la croissance et l'allocation des ressources. L'Université d'Ottawa est membre d'QRIQN, un réseau de fibres optiques à haute vitesse qui soutient la recherche, l'éducation et l'innovation en Ontario. Les nouveaux candidats CRC sont également admissibles au soutien de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) pour l'acquisition d'équipement de pointe essentiel à leurs travaux, tels que des ordinateurs de haute performance, et auront accès aux ressources de Calcul Canada pour profiter de la puissance de calcul nécessaire à leurs recherches de pointe, ainsi qu'au stockage et à l'analyse de leurs données.

Chaires de niveau 1 : Les chaires de niveau 1, renouvelables une seule fois après sept ans, qu'occupent des chercheurs exceptionnels reconnus par leurs pairs comme des chefs de file mondiaux dans leur domaine. Pour chaque chaire de niveau 1, l'établissement reçoit 200 000 \$ par année pendant sept ans.

Les candidats à une chaire de niveau 1 doivent être des professeurs titulaires ou des professeurs agrégés dont on s'attend à ce qu'ils deviennent des professeurs titulaires dans l'année ou dans les deux ans suivant la mise en candidature. S'ils sont issus d'un autre secteur que le secteur universitaire, les candidats doivent posséder les qualifications nécessaires pour pouvoir être nommés à ces niveaux.

Chaires de niveau 2 : Les chaires de niveau 2, d'une durée de cinq ans et renouvelables une seule fois, dont les titulaires sont des chercheurs émergents exceptionnels considérés par leurs pairs comme étant susceptibles de devenir des chefs de file dans leur domaine. Pour chaque chaire de niveau 2, l'établissement reçoit 100 000 \$ par année pendant cinq ans.

Les candidats doivent être, au minimum, professeurs adjoints ou professeurs agrégés ou doivent posséder les qualifications nécessaires pour pouvoir être nommés à ces niveaux. L'établissement peut proposer la candidature d'un professeur ou d'un chercheur qui, au moment de la mise en candidature, a obtenu son diplôme

¹ L'utilisation du masculin vise uniquement à alléger le texte et comprend tous les genres.

le plus avancé plus de 10 ans auparavant et a dû interrompre sa carrière de façon légitime (voir la section intitulée Justifications acceptables). Dans de tels cas, l'établissement doit présenter au Secrétariat une justification en bonne et due forme (à l'aide du formulaire de justification de la chaire de niveau 2), indiquant les raisons pour lesquelles le candidat est toujours considéré comme étant un nouveau chercheur. L'Université reconnaît l'impact légitime que les congés (congés parentaux, congés pour maladie, par exemple) peuvent avoir sur le dossier de recherche d'un candidat et que ces congés seront pris en compte lors du processus d'évaluation.

Embauche préférentielle : L'Université d'Ottawa tient à offrir un milieu de travail qui élimine les inégalités à l'endroit des groupes désignés au Canada : les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui font partie des minorités visibles au sens de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Ce concours est une embauche préférentielle, donnant ainsi la préférence à un ou plusieurs des groupes désignés. Les candidats de ces groupes qui souhaitent bénéficier d'une considération préférentielle doivent remplir le formulaire d'auto-identification.

Compétences requises : Doctorat en médecine (M.D. ou Ph. D.) ou l'équivalent, un excellent dossier de recherche dans le ou les domaines de la CRC et preuve de collaborations interdisciplinaires, un engagement continu envers l'enseignement et la formation d'étudiants aux cycles supérieurs, une habileté à obtenir des fonds de recherche externes (niveau 2) ou une capacité marquée à obtenir des subventions de recherche externes (niveau 1), d'excellentes aptitudes pour la communication orale et écrite en anglais ou en français. Une connaissance passive de l'autre langue officielle est considérée un atout.

Rang et salaire :

Un poste professoral régulier menant à la permanence à la Faculté de médecine. Ce poste est régi par une convention collective entre l'Université d'Ottawa et l'Association des professeurs de l'Université d'Ottawa.

Deux postes cliniques ne menant pas à la permanence dans l'un des instituts de recherche affilié (selon le domaine d'expertise et les ententes de partenariat), avec un poste universitaire à la Faculté de médecine.

Dossier de candidature:

- une lettre de présentation;
- un curriculum vitæ à jour, (Veuillez inclure les interruptions de carrière, telles que des congés parentaux ou de maladie, qui peuvent avoir eu une incidence sur votre dossier de recherche. Celles-ci seront prises en considération dans le processus de sélection);
- un plan de recherche (2 à 3 pages);
- une description des champs d'intérêt en enseignement (1 à 2 pages); et
- les noms de trois personnes qui pourraient être contactées par l'Université pour des lettres de référence.

Date limite : Le 8 mars 2019

Le processus de sélection débutera en mars et se poursuivra jusqu'à la dotation du poste. Nous ne communiquerons qu'avec les personnes sélectionnées pour une entrevue. Prière d'envoyer le dossier de candidature à l'adresse suivante ou par courriel à :

Mr Sylvain Charbonneau, vice-recteur à la recherche
Université d'Ottawa
550, rue Cumberland, pièce 246
Ottawa (Ontario) K1N 6N5 CANADA
rcca-coord@uOttawa.ca

Si vous êtes invité(e) à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières en communiquant avec le Vice-recteur associé aux affaires professorales au 613-562-5958. Le Programme des chaires de recherche du Canada n'impose aucune restriction en ce qui concerne la nationalité ou le pays de résidence des candidats. Les procédures qui permettent aux titulaires de chaire non canadiens de travailler au Canada ont été établies par Emploi et Développement social Canada et par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

L'Université d'Ottawa est fière de sa tradition de bilinguisme, vieille de plus de 160 ans. Par l'entremise de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme, l'Université offre à chaque membre de son personnel et à leur conjoint ou conjointe une formation dans la langue officielle qu'ils maîtrisent le moins. Au moment d'obtenir leur permanence, les professeurs devraient être capables de fonctionner dans un milieu bilingue. Dans certains cas, la capacité d'enseigner dans les deux langues officielles est une condition d'obtention de la permanence.